



SESSION PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2022
CONTRIBUTION DU CESER À LA FEUILLE DE
ROUTE NUMERIQUE REGIONALE

La Région Pays de la Loire se dotera d'une feuille de route numérique régionale à la fin de l'année 2022.

La contribution du CESER consiste en une compilation d'expressions précédentes du CESER sur le sujet.

La CGT a voté la contribution du CESER.

[LA CONTRIBUTION DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

La contribution du CESER consiste en une compilation d'expressions du CESER. Outre un rappel de l'expression du CESER sur la précédente stratégie régionale, adoptée en 2017, la contribution évoque des sujets variés, sans toutefois parvenir à l'exhaustivité des sujets à traiter :

- Evolutions technologiques dans les entreprises
- Couverture numérique
- Santé
- Tourisme
- Bâtiments tertiaires
- Agriculture
- Illectronisme
- Emplois/métiers en tension
- Prospectives : crise COVID et après, Ma région 2050
- Arbres, haies et passage des réseaux
- Participation démocratique.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT salue le travail du bureau de la C3 et du chargé d'étude Julian Lamarre.

Nous nous félicitons de la volonté du CESER de contribuer aux schémas régionaux en amont de leur rédaction. Toutefois, pour cela, encore faudrait-il se donner le temps de débattre en commission des documents fournis à la Région. Cela n'a pas été le cas ici, et nous le regrettons fortement, car **le débat en commission est l'ADN du CESER, et il ne saurait être remplacé par de brefs échanges en bureau.**

Nous avons donc un document basé sur une compilation de de nos avis précédents, dans une logique de copier coller de différents travaux, menés sur les dernières années. Ce qui a le mérite de rappeler la diversité et la qualité de nombre de nos travaux, mais qui **donne à la contribution un effet « patchwork »**, qui mélange l'accès à la santé, le bâtiment tertiaire, ou la promotion du tourisme par les outils numériques.

Ce patchwork conduit à un recensement large des enjeux du numérique. Cependant, les conséquences environnementales auraient pu être davantage mises en exergue. Un bilan de la stratégie adoptée en 2017 aurait également été souhaitable.

Cela dit, la contribution du CESER a le mérite de pointer un certain nombre d'enjeux que nous partageons.

Parmi eux, figure la nécessité d'**accélérer la couverture par la fibre** de l'ensemble de la région. Ainsi, selon le site zone ADSL, 3 % des habitants des Pays de la Loire ont des difficultés d'accès à l'Internet et près de 30 % des logements ne sont pas rattachés à la fibre, aussi bien en campagne qu'au coeur des principales villes de la région.

La **fracture numérique** est largement évoquée dans la contribution du CESER. La CGT partage pleinement les préoccupations de notre assemblée. La fracture est géographique, du fait de la qualité de la couverture fibre en particulier, mais elle est aussi et surtout sociale. Le CESER rappelle à juste titre le risque de « relégation » des plus vulnérables. Le coût de l'abonnement internet peut également être rédhibitoire pour certains.

Pour éviter cette fracture, la CGT rappelle que si le recours aux outils informatiques est un outil dont l'utilité est indéniable, il ne doit pas être une obligation, pour les usagers des services publics en particulier. **L'usage d'internet ne doit pas être le seul accès possible aux services indispensables à la population.** C'est pourquoi la CGT dénonce et combat les fermetures de services publics qui continuent à s'opérer, notamment concernant les bureaux de poste. Les maisons France service n'offrent pas un service à la hauteur des besoins des usagers, les agents multicasquettes ne peuvent pas remplacer les professionnels spécialisés de chaque administration.

Nous nous félicitons également de l'abandon de la fermeture de la gare de Pontchâteau, contre la quelle la CGT avait lancé l'alerte.

L'accès des élèves et des étudiants aux équipements informatiques est essentiel. Le CESER aurait pu à ce sujet apporter un commentaire sur le **dispositif de distribution d'ordinateurs aux élèves de seconde et de CAP** – mais pas aux apprentis – et pas non plus aux élèves du lycée expérimental public de Saint Nazaire, soit une cinquantaine de lycéens et lycéennes en classe de seconde qui n'ont pas eu droit à un équipement, officiellement parce qu'ils dépendent directement de l'État, quand tous les autres élèves, y compris ceux des institutions religieuses les plus prestigieuses, en bénéficient. Rappelons que les lycéens qui au démarrage du dispositif étaient en première et terminale sont passés au travers, c'est regrettable.

Au vu des éléments y figurant, nous voterons la contribution du CESER.

VOTES : l'avis a été adopté par 73 voix pour et 1 abstention.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21